

PROTOCOLE SUR L'ORGANISATION DES SOINS ET DES URGENCES

En l'absence d'infirmière

LES SOINS courants et LES TRAITEMENTS sur prescription sont dispensés à l'infirmier par M. BONART, Mme DIAZ-RUIZ, M. MADERT, et ils les organisent au sein de la vie scolaire.

Il revient à la charge de l'élève de se manifester auprès de ces personnes.

Une trousse de premiers secours est disponible : à chaque bureau de vie scolaire.

Un défibrillateur semi-automatique est à votre disposition à la loge en cas de réanimation d'une personne.

L'armoire avec les trousse d'urgences liées aux PAI se situe : en salle des professeurs. Ces trousse doivent être prises lors de tous déplacements à l'extérieur, et remises en place après le déplacement.

LES URGENCES : Il appartient à chacun de porter secours à toute personne en danger.

En cas de doute sur la conduite à tenir ne pas hésiter à demander conseil au SAMU

Tél : 15

Protocole d'alerte au SAMU :

1 OBSERVER

- Le blessé ou le malade répond-il aux questions ? Est-il conscient ?
- Respire-t-il sans difficulté ?
- Saigne-t-il ?
- De quoi se plaint-il ? Est-ce la première fois ?

2 ALERTER

- Composer le 15
- Donner le nom de l'élève et l'âge
- Indiquer l'adresse détaillée (ville, rue, étage, accès...)
- Préciser le type d'événement (chute, malaise...)
- Décrire l'état observé au médecin du SAMU
- Ne pas raccrocher le premier
- Laisser la ligne téléphonique disponible
- Demander à une personne d'aller chercher la fiche d'urgences de l'élève à la vie scolaire collège ou lycée (sont rangées dans un classeur par ordre alphabétique)

3 APPLIQUER LES CONSEILS DONNES

- Couvrir et rassurer
- Ne pas donner à boire
- Envoyer une personne apte à l'entrée de l'établissement pour guider les secours au plus proche de la victime
- Rappeler le 15 en cas d'évolution de l'état

**PREVENIR SYSTEMATIQUEMENT LE RESPONSABLE DE L'ETABLISSEMENT
ET LA FAMILLE**